

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE DE RUFFEC**

\*\*\*\*\*

Séance N° 5 du 2 septembre 2016

\*\*\*\*\*

L'an deux mil seize, le deux septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Geoffroy DUDOUIT, Maire.

Date de convocation : 23 août 2016

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Présents : DUDOUIT Geoffroy, CHARPENTIER Franck, ENARD Anthony, MAUGUIN Sandra, DUDOUIT Marie-Hélène, FUHRI Gisèle.

Avait donné procuration : LORY Sandrine à ENARD Anthony,

\*\*\*\*\*

**Délibération N° 2016\_5\_5**

**Objet de la délibération : Délibération anti-Linky**

**Retrait de la délibération 2016\_3\_6 en date du 11 avril 2016**

Suite au recours gracieux d'ENEDIS et la mise en garde de M. le Préfet de la Charente, le conseil municipal a décidé de retirer sa précédente délibération, mais persévère dans son refus des compteurs « Linky » dans l'état actuel des zones d'ombres et des controverses à ce sujet, par la nouvelle délibération qui suit :

- nous continuons de réclamer le principe de précaution, pour les retombées sur la santé à long terme, qui sont au mieux discréditées, au pire tues, alors que les plus grands doutes subsistent.
- nous protestons contre l'absence de débat contradictoire et équilibré sur la question et réclamons au SDEG 16 de faire son travail en convoquant une assemblée générale des communes membres, en présence d'ENEDIS **et de ses contradicteurs**. Nous espérons que la demande de transparence ne sera pas « entachée d'illégalité » ; sa légitimité est une évidence écartée depuis le début du projet.
- enfin, sur l'ensemble des points juridiques et techniques recueillis par le comité national « anti-Linky » et qu'aucun service sérieux ne peut ignorer, nous retenons celui de l'enjeu commercial du Big Data, qui n'est une bonne nouvelle ni pour les citoyens ni pour les consommateurs. Le minimiser est au moins une faute dont nous ne voudrions pas, à l'échelle locale, partager la responsabilité.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

En mairie de SAINT-SULPICE de Ruffec

Le Maire,  
Geoffroy DUDOUIT

